

TARIFS PRESTATIONS APPLICABLES AU 01/01/2026 PAR LA CC FOREZ-EST

EAU POTABLE

VENTE D'EAU EN GROS	2026 (en € HT)	
	Part fixe annuelle	Part variable
à Loire Forez agglomération via Montrond les Bains	39,27	1,20
à Loire Forez agglomération via Poncins	-	0,83

PRESTATIONS EAU POTABLE	en € HT
Travaux de branchement eau potable (forfait) 5 mètres linéaire, profondeur maximum de 1,60 m, diamètre 25, regard compteur, et accessoires	1900,00
Travaux de branchement eau potable au-delà de 5 mètres linéaire et/ou en dehors des conditions de dimensionnement du forfait	sur devis
Pose d'un compteur d'eau	145,00
Pose d'un regard sous chaussée avec compteur (y compris terrassement)	1300,00
Relève manuelle de compteur en cas de refus de mise en place d'un système communiquant	80,00
Contrôle des installations intérieures d'eau potable	190,00

PENALITES	en € HT
Pénalité pour manœuvre sur branchement, compteur, rupture de scellés	850,00
Pénalité pour manœuvre de robinets ou de vannes sur le réseau	1500,00
Pénalité pour retours d'eau sur le réseau public	1500,00
Pénalité pour réparation de fuite liée à une intervention d'un tiers sans DICT (en sus des coûts de réparation au réel des travaux réalisés)	1500,00
Pénalité pour réparation de fuite liée à une intervention d'un tiers avec DICT (en sus des coûts de réparation au réel des travaux réalisés)	150,00

PENALITES	en € HT
Pénalité pour rendez vous non honoré	80,00
Pénalité pour non accessibilité physique au compteur d'eau durant 2 années consécutives (refus d'accès, absence récurrente, ...) (article 32 du RS)	50,00
Pénalité pour vol d'eau (eau non comptabilisée)	1500,00

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEPOTAGE MATIERES DE VIDANGE	2026 (en € HT)
à la station d'épuration de Montrond les Bains	10,93

PRESTATIONS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	en € HT
Contrôle de conformité de branchement lors de transaction immobilière	190,00
Frais de contrôle et d'analyse sur les rejets (article 6 RS)	au réel des frais engagés
Travaux de branchement eaux usées (forfait) 5 mètres linéaire, profondeur maximum de 1,60 m, diamètre 160, boîte de branchement et accessoires	2500,00
Travaux de branchement eaux usées au-delà de 5 mètres linéaire et/ou en dehors des conditions de dimensionnement du forfait	sur devis

PENALITES	en € HT
Pénalité pour non raccordement au réseau de collecte des eaux usées après un délai de 10 ans (article 13.1 du RS)	Majoration annuelle de la part fixe et de la part variable de 100% à l'issue de la période
Pénalité pour non mise en conformité de raccordement suite à mise en séparatif dans un délai de 2 ans (article 13.1 du RS)	Majoration annuelle de la part fixe et de la part variable de 100% à l'issue de la période